

Résolution 1667 (2009)¹

Produire des denrées alimentaires et du carburant

Assemblée parlementaire

1. Face à une diminution des énergies fossiles et aux conséquences alarmantes du changement climatique, la production d'agrocarburants est apparue comme une solution miracle.
2. Toutefois, l'utilisation croissante de ces agrocarburants, tout en contribuant à la réduction de la dépendance énergétique et de la consommation de combustibles fossiles, a commencé à poser des problèmes d'un autre ordre. En effet, l'affectation des terres – qui servaient auparavant à la production de denrées alimentaires – à la culture d'agrocarburants a non seulement entraîné des répercussions néfastes sur la production alimentaire, mais a également suscité des doutes quant à leur contribution réelle à la préservation de l'environnement.
3. En outre, des études ont montré que les agrocarburants produisent bien souvent plus d'émissions de gaz à effet de serre que les combustibles fossiles qu'ils remplacent, si l'on tient compte de tous les facteurs entrant dans leur chaîne de production.
4. La déforestation et le changement d'utilisation des sols libèrent d'importantes quantités de CO₂ qui y étaient emmagasinées auparavant. A cela s'ajoutent les émissions de gaz qui résultent de la production, de la transformation et du transport des agrocarburants, ainsi que de l'utilisation de technologies qui emploient des dérivés du pétrole et d'autres éléments émetteurs de gaz à effet de serre.
5. Selon certaines études, il serait plus efficace de conserver ou de restaurer les forêts et les prairies pour préserver le climat plutôt que de développer des cultures pour la production d'agrocarburants. La reforestation permettrait de capter entre deux et neuf fois plus de CO₂ sur trente ans que les émissions de CO₂ qui seraient économisées par l'utilisation d'agrocarburants pendant la même période.
6. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les agrocarburants ne contribueraient à la réduction des émissions de CO₂ qu'à hauteur de 3 % au mieux, pour un coût de 360 euros par tonne de CO₂ économisée.
7. Le développement des agrocarburants est donc très controversé lorsqu'on fait le bilan sur le plan énergétique. En effet, on utilise parfois davantage de pétrole pour fabriquer de l'agrocarburant.
8. Quant aux aspects liés à l'alimentation, on estime que la quantité de céréales nécessaire pour remplir le réservoir d'un camion avec de l'agrocarburant pourrait nourrir une personne durant une année entière. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime à 10 % le rôle joué par les agrocarburants dans la hausse globale des prix dans le secteur alimentaire, tandis que le Fonds monétaire international (FMI) avance le pourcentage de 30 %. Selon la Banque mondiale, ce pourcentage serait de l'ordre de 75 %.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 30 avril 2009 (17^e séance) (voir [Doc. 11790](#), rapport de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, rapporteur: M. Evans; et [Doc. 11824](#), avis de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M^{me} Barnett). *Texte adopté par l'Assemblée* le 30 avril 2009 (17^e séance).



9. Selon une étude menée par l'université de Stanford, les agrocarburants ont également des effets nocifs sur la santé. L'utilisation de l'éthanol risque de causer un problème de santé publique bien plus important que les pathologies actuelles liées à la pollution provoquée par les hydrocarbures. Les moteurs à combustion d'éthanol font grimper les taux de toxicité en ozone de l'air, notamment dans les grandes villes déjà affectées par la pollution.

10. Un danger supplémentaire lié au développement des agrocarburants est l'introduction d'espèces exotiques envahissantes qui, si elles se répandent hors des champs cultivés, deviennent une cause majeure de perte de biodiversité.

11. L'Assemblée parlementaire avait été surprise de constater que la Commission européenne avait choisi d'appuyer fortement le développement des agrocarburants malgré les signaux d'alarme des scientifiques, des agriculteurs et des militants de l'environnement. Son étonnement était d'autant plus grand que la Commission européenne insistait sur le fait que les agrocarburants n'avaient qu'une influence négligeable sur la hausse du prix des produits alimentaires et avait fixé comme objectif un taux de 10 % d'agrocarburants pour l'année 2020.

12. L'Assemblée se félicite du fait que la Commission européenne ait reconsidéré sa position en juillet 2008, en soulignant que ses objectifs n'incluaient en fait aucune obligation précise sur le recours aux agrocarburants, mais sur le recours aux énergies renouvelables en général.

13. L'Assemblée considère qu'il serait souhaitable que les Etats membres et non membres du Conseil de l'Europe, ainsi que la Commission européenne et les autres organisations internationales concernées, s'engagent sans tarder à essayer de trouver une solution de compromis entre les besoins en carburant de la planète (surtout des pays riches) et les besoins en nourriture (surtout des pays pauvres).

14. C'est pourquoi l'Assemblée invite les gouvernements des Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe, ainsi que toutes les organisations internationales concernées, à considérer les agrocarburants comme un élément clé dans leurs politiques pour les énergies renouvelables et, ce faisant:

14.1. à mieux tenir compte, dans l'élaboration de leurs politiques énergétique et agricole, des effets nocifs du développement trop poussé des agrocarburants sur l'environnement, sur l'agriculture et sur l'alimentation, notamment à la lumière de la Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables telle qu'approuvée par le Parlement européen le 17 décembre 2008;

14.2. à tirer profit à la fois des aspects positifs et négatifs des expériences du passé, en tenant compte du fait que même un modèle ayant eu du succès ne peut pas être reproduit à l'identique sans tenir compte des réalités locales;

14.3. à éliminer progressivement toute incitation financière accordée aux producteurs d'agrocarburants et à renforcer le libre-échange à la fois des agrocarburants et des matières premières servant à les produire;

14.4. à s'assurer que tous les agrocarburants importés sont produits dans le respect total des normes de durabilité et des conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail;

14.5. à veiller à ce que, si elles sont utilisées pour la production d'agrocarburants, les espèces exotiques envahissantes ne se répandent pas hors des champs cultivés, principalement en réduisant le risque de dissémination des graines;

14.6. à encourager davantage les investissements dans la recherche et le développement dans le domaine des agrocarburants de deuxième génération et suivantes, tout en utilisant une classification claire pour les différentes générations d'agrocarburants, sur la base de leurs performances relatives à l'utilisation des ressources, à l'impact environnemental et aux émissions de gaz à effet de serre;

14.7. à soutenir la recherche sur les agrocarburants à base d'algues;

14.8. à encourager la construction de bioraffineries pouvant produire toute une gamme de produits, sans se cantonner aux agrocarburants;

14.9. à mieux étudier toutes les possibilités offertes par les sources d'énergie de substitution, pour produire de l'électricité à moindre coût;

14.10. à mettre l'accent sur le développement de politiques ayant comme but la réduction de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, notamment en encourageant le développement de véhicules à la fois moins polluants et plus efficaces du point de vue énergétique, en

particulier à la lumière de la [Directive 2006/32/CE](#) du Parlement européen et du Conseil relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, qui devrait être renforcée;

14.11. à encourager la récupération des multiples inventions qui dorment dans les tiroirs des offices des brevets européen et nationaux, la crise financière actuelle offrant l'occasion de fournir aux inventeurs et aux développeurs un capital de départ, en stimulant ainsi une économie innovante et créatrice d'emplois.